Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 2 de Stratégies énergétiques (SÉ) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (« SÉ-AQLPA »)

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4052-2018
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
À HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)
PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence(s) :

i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-4052-2018, Pièce B-0027, HQT-2, Document-1.1, Tableau 9, page 15 :

Tableau 9: Évolution de la prévision* de la demande d'électricité sur la Côte-Nord

	Pointe de l'hiver 2020-2021		Pointe de l'hiver 2030-2031 ***	
Année	Total (MW)	Écart (MW)**	Total (MW)	Écart (MW)**
2010	3296	0	3302	0
2011	3206	-89	3213	-89
2012	2988	-308	3010	-291
2013	2355	-940	2422	-879
2014	2707	-588	2858	-443
2015	2196	-1100	2276	-1026
2016	2205	-1091	2249	-1052
2017	2318	-978	2372	-930
2018	2452	-844	2442	-860

* Prévision annuelle du Distributeur.
** Écart avec la prévision émise en 2010.
*** Valeurs de l'hiver 2030-2031trapolées à partir des prévisions du distributeur.

Demande(s)

2.1.1 Quelle est la prévision de la demande du secteur industriel incluse dans chacune des années montrées au tableau 2 et celle correspondant à l'année 2018 ?

Réponse :

Le Transporteur estime que les informations requises par l'intervenant ne sont pas pertinentes au présent dossier et se rapportent à un niveau de détail qui dépasse le cadre d'analyse du Projet.

2.1.2 Nous remarquons que la demande en pointe de 2030-2031 (2 442 MW) sera plus basse que celle prévue en 2020-2021 (2 452 MW). Comment expliquez-vous cette baisse ?

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.2 de la demande de renseignements numéro 2 de la Régie à la pièce HQT-3, Document 1.3.

2.1.3 Veuillez déposer la pointe réelle pour les années 2010-2017.

Réponse :

Cette question n'est pas pertinente à l'étude du Projet et dépasse le cadre d'analyse du présent dossier.